

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

VENDREDI 29 AVRIL 2022 A 19 HEURES

ESPACE JELIOTE A OLORON SAINTE MARIE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale dématérialisée du 24 avril 2021 au 1^{er} mai 2021.
- 2- Approbation du rapport moral du Président
- 3- Rapport d'activités de la fédération
- 4- Approbation du compte rendu comptable-résultats de l'exercice clos au 30 juin 2021.
- 5- Approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 30 juin 2021.
- 6- Société méritante.
- 7- Elections fédérales.
- 8- Approbation du budget prévisionnel 2022-2023, du prix de la cotisation fédérale et des dispositifs de marquage.
- 9- Approbation du renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour la période 2022 - 2028.
- 10- Questions diverses.

* * * *

Notre Assemblée générale annuelle s'est déroulée en deux temps : une Assemblée générale dématérialisée pour laquelle les votes étaient ouverts du jeudi 21 avril midi au dimanche 24 avril 2022 minuit et une Assemblée générale en présentiel ce vendredi 29 avril 2022. Le décalage dans le temps entre ces deux scrutins était imposé par la société Créasud Communication en charge de la programmation des boîtiers de votes électroniques pour le scrutin du 29 avril 2022.

Au commencement des travaux, Bernard Uthurry, maire d'Oloron et Christiane Gavarin, présidente de l'Acca ont accueilli les participants.

1 - Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale dématérialisée du 24 avril 2021 au 1er mai 2021.

Le compte rendu est adopté avec 15 548 voix pour, 736 voix contre et 1 845 abstentions.

2 - Rapport moral du Président

« Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Nous avons enfin le plaisir de nous retrouver.

Nous aurons déjà une pensée pour ceux qui nous ont quittés. Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Cette saison cynégétique a bien été marquée par les conditions sanitaires COVID 19. Avec un peu de recul, nous analysons l'impact et les enseignements de cette situation, qu'il ne fallait pas prendre à la légère. Durant cette

période de restriction de liberté, vous avez été informés par la fédération du contenu des Arrêtés ministériels et préfectoraux qui encadraient notre loisir, la chasse.

Les Arrêtés réceptionnés le vendredi à 17h /17h30, analysés immédiatement et, après en avoir vérifié le contenu juridique, vous étaient adressés par mail et SMS. Ce qui a permis, pour certains, de chasser le lendemain même ! Nous avons compris votre impatience. Tout a été mis en œuvre pour que vous soyez informés au mieux et au plus vite de vos droits. Quelques bruits ont couru dans nos campagnes. Nous aurions mal interprété la teneur des quelques Arrêtés ministériels et préfectoraux. Une pluie de procès-verbaux devait tomber sur nos chasseurs mal renseignés Rassurez-vous, zéro procès-verbal.

Merci à Mme la directrice et M. le directeur adjoint pour leur travail exceptionnel dans ces circonstances difficiles. Nous avons découvert que nous pouvions chasser à 30, bien sûr en prenant toutes les précautions et que tout seul, c'était interdit ! bien sûr, vous avez compris qu'il était incontournable de reconnaître qu'il fallait continuer à réguler le grand gibier et que tout le reste restait facultatif. C'est quand même là la reconnaissance de l'État du rôle incontournable du chasseur bénévole, qui contribue à l'équilibre de la nature.

Nous avons toutes les dérogations, en remplissant une déclaration sur l'honneur pour nous déplacer. Nous avons été déclarés d'utilité publique. Il est vrai que lorsqu'on a besoin de nous, régulation du grand gibier, régulation des nuisibles par exemple, barrière sanitaire dans l'est de la France pour cause d'alerte peste porcine, nous sommes les plus beaux. On nous caresse dans le sens du plumage.

Nous constatons que l'État a bien marqué la différence entre deux chasses, la chasse d'utilité publique (grand gibier) et la chasse de loisir. Ne soyons pas naïfs. Ce qui nous a été autorisé, ne l'a été que dans un but bien précis. Attention, mesurons bien l'estime ponctuelle que nous a accordée l'État, parce que sans nous, il serait incapable de faire face à la régulation du grand gibier et la chasse loisir qu'il nous faut défendre sans cesse, remise en question en permanence par notre ministre de l'Écologie.

Pour nous remercier de notre bénévolat, on laisse l'Europe nous interdire les chasses traditionnelles. Nous ne sommes plus patrons chez nous, c'est l'Europe qui décide. Nos chasses traditionnelles ont du plomb dans l'aile. L'État n'a rien fait pour défendre ce mode de chasse. Car, il s'agit bien du mode de chasse ! quels que soient les rapports scientifiques sur l'espèce chassée, c'est le mode de chasse que l'on nous interdit.

La stratégie est claire et risque d'être dévastatrice ! Ce que l'on interdit pour l'alouette, les filets, va l'être pour la palombe, puisque c'est le même mode de chasse qui est en cause. Et on en viendra au bien-être animal, celui de vos appeaux, canards et palombes par exemple, pour remettre en cause toutes les chasses traditionnelles.

Le grand Sud-Ouest, la région cynégétique et la Fédération nationale se mobilisent pour défendre nos traditions, nos modes de chasse. Nous avons montré à Mont-de-Marsan que nous étions capables de réagir. 20 000 chasseurs ont manifesté malgré une météo pourrie. Pas d'incident, pas de dégradations. Une manifestation digne et à la hauteur de nos préoccupations. Toutes les chasses étaient représentées ce jour-là. Le chasseur d'alouette a bien mesuré l'esprit de solidarité du monde de la chasse et bien au-delà, avec beaucoup d'élus locaux ; car il s'agit bien de traditions, de culture, d'un art de vivre dans le Sud-Ouest. Ce 18 septembre, du bécassier au chasseur de grand gibier au chien courant, nous étions nombreux et conscients des enjeux.

Autour de nous, bien d'autres associations dont il faudra prendre exemple à l'avenir. Du genre « Esprit du Sud » dans les 40/33 et 32. L'avenir serait aussi « Esprit du Sud » dans le 64, pour devenir peut-être « Esprit du Sud-Ouest ». L'avenir nous le dira.

Merci à nos élus locaux, maires, députée et sénatrice, qui ont répondu présents à cette manifestation.

Mais vous l'avez compris, rien n'est résolu ! la Fédération nationale a compris les enjeux et plusieurs commissions travaillent en visioconférences pour défendre nos chasses traditionnelles et fournir tous les arguments à l'Europe, que l'État français est incapable de faire, ou se refuse à faire. Comptez sur moi ! Avec votre aide, nous ne lâcherons rien ! Et je sais pouvoir compter sur vous Mesdames et Messieurs les présidents et tous les chasseurs. Je sais que rien n'est facile et que le bénévolat a ses limites. Vous donnez le meilleur de vous-même dans votre structure, ACCA, société de chasse... et je vous en remercie. Vous avez d'énormes responsabilités, en particulier pour la chasse au grand gibier et toute l'organisation que cela implique. La sécurité reste le facteur incontournable du bon déroulement de cette chasse.

Le sanglier se porte bien, même très bien et nous devons veiller à sa régulation. Nous avons plaisir à le chasser, je vous demande souvent, dans certains secteurs, de faire mieux, car vous savez tous que la facture des dégâts reste toujours supportée à 100% par les chasseurs. Le budget de la Fédération n'est pas élastique. Le montant des dégâts de cette année cynégétique 2020/2021 est de 320 000 €, pour 5 100 sangliers prélevés. Il est vrai que l'augmentation de 41 % du prix du maïs nous sale la facture. Nous avons appris, les 21 et 22 mars, lors du Congrès national à Paris, que l'augmentation du prix des céréales sera prise en charge par l'État pour les années à venir. 5 100 sangliers prélevés. Compte tenu de cette période « COVID 19 » et de toutes les précautions sanitaires dont il a fallu faire preuve, ce résultat reste satisfaisant. Ne relâchons pas nos efforts, et merci à tous.

Vous savez que nous payons 100 % des dégâts, les expertises et le traitement administratif. Notre recours devant les tribunaux est un échec. Le jugement est clair, c'est le chasseur qui doit payer. En reconnaissant, tout de même, que nous ne pouvons pas maîtriser 100 % du territoire. Un peu tardivement, je le regrette, la Fédération nationale nous a épaulés dans la remise en cause de cet état de fait. Nous ne pourrions pas payer éternellement, tous seuls, le montant des dégâts. Une solution plus « politique » est en cours entre la Fédération nationale et M. le Président de la République. Je reste raisonnablement confiant et notre président national, Willy, l'a bien dit au Congrès national, les 21 et 22 mars. Si aucune solution n'est trouvée à court terme l'année prochaine, nous ne payerons plus !

L'évolution constante de nos tableaux de chasse grand gibier, et en particulier sanglier, nous oblige à trouver des solutions sanitaires et économiques dans deux domaines :

1. Les déchets de venaison
2. La destination de cette viande noble et bio !

Michel Cieutat et Mme la Directrice sont à l'œuvre sur ces sujets d'avenir depuis deux ans. La COVID 19 n'a pas facilité l'avancée de cette étude. Beaucoup de réunions ont été annulées pour raison sanitaire. Entre-temps, nos élus de la République, interlocuteurs incontournables, ont été confrontés aux suffrages départemental et régional des français. Très mauvaise période pour faire avancer un dossier, aussi sérieux et complexe. Malgré tous ces handicaps, nous avançons de façon significative.

Pour les déchets de venaison, il est évident que cette opération ne doit pas coûter 1 centime d'euro au chasseur. Si c'est pour faire comme en Dordogne, se vanter d'une opération à 110 000 € par an, supportée par la Fédération, il n'en est pas question ! Pas un centime, ni en investissement, ni en fonctionnement. La contribution du chasseur, c'est déjà de reconnaître le coût de son bénévolat ! La solution est simple : stocker les déchets en poches dans des congélateurs et les livrer dans un container pour être collectés par un équarrisseur. Voilà la solution d'avenir pour nos déchets !

Pour ce qui est de la destination de cette viande noble et bio, il nous faudra s'adapter à trois règles incontournables : la traçabilité, l'hygiène et l'aspect fiscal de notre statut association. La tolérance de l'État dans ces trois domaines va devenir incontournable et intransigeante. Dès que la consommation dépasse le chasseur et sa famille, il nous faudra respecter ces trois règles. Il est vrai que ce sont encore des contraintes, mais l'avenir est là.

Le produit de notre chasse a tout à gagner à être valorisé en France et au plus près de chez nous, en évitant d'être submergés par des produits de l'Est de l'Europe.

La Fédération est bien consciente de vos difficultés. Les tableaux de chasse sont de plus en plus importants et nous devons avancer plus vite sur cette problématique déchets et valorisation de la venaison. Mais pas à n'importe quel prix !

Une des grandes satisfactions de notre Fédération, c'est bien l'examen du permis de chasser. 400 à 430 candidats tous les ans. Nos techniciens, accompagnés de 10 bénévoles formateurs, se répartissent ces formations tout au long de l'année. Nous sommes sur le podium national, avec 80 % de réussite. Nous dépendons, comme tous les autres départements, de l'inspecteur de l'environnement OFB, qui fait passer les examens. Nous sommes au maximum de nos possibilités et, quoi qu'en disent certains, il est impossible de faire mieux. Les délais d'attente sont raisonnables, 1 mois ou 2 et il nous est impossible d'obtenir d'autres sessions. Nous ne disposons que d'un seul inspecteur, qui exerce sur 4 départements. Je veux rendre un hommage particulier à ces bénévoles qui donnent de leur temps, de leur patience et de leur sérieux. Ils contribuent à la survie et à l'avenir de notre loisir, la chasse.

Que serait le monde de la chasse sans nos bénévoles ? Présidentes, présidents, formateurs du permis de chasser, piégeurs, chefs de battue, louvetiers, chasseurs de grand gibier et bien d'autres, j'en oublie, je m'en excuse. Vous donnez de votre temps, vous partagez votre savoir, avec des attitudes souvent très modestes, qui vous honorent. Grand merci à toutes et à tous.

Dans les préoccupations de dernière minute, Mme la ministre de l'Ecologie, qui nous aime bien, se préoccupe de nos territoires et en particulier des aires protégées et je dirais même, ultra protégées. Une fois de plus, une directive européenne, qui se traduit par une loi du 22 août 2021 et un décret du 12 avril 2022. Le 27 janvier dernier, nous étions donc invités en visioconférence par la DDTM, cheville ouvrière de l'État. Le constat est clair. L'État français reconnaît actuellement 1% d'espaces protégés. Il nous faut passer à 10% fin 2022. La montagne, les zones humides et cours d'eau et le littoral sont les cibles privilégiées. Tout doit être entrepris au bénéfice de la biodiversité. Nous serons là pour défendre nos valeurs de la biodiversité, celle des chasseurs et des citoyens qui occupent ces territoires. Comme pour les zones Natura 2000, on ne se laissera pas imposer la dictature de l'Europe. Notre politique n'a jamais été celle de la chaise vide ! Comme pour l'ours et le gypaète, nous allons négocier. Nous prendrons quelques exemples bien concrets : le grand tétras se porte-t-il mieux dans la zone du Parc national, qu'en zone chasse ? Une fois de plus, les acteurs de ces espaces, chasseurs, agriculteurs éleveurs, sont oubliés. Nos grands élus de la République ont oublié les maires de tous ces territoires. Des commissions de travail vont débattre de l'avenir de ces territoires et nous serons là et, je l'espère, pas tous seuls. Comptez sur moi.

Dans les années 2000, la Fédération pouvait se payer le luxe d'avoir deux sites. Le siège à Pau et son image plus naturelle, avec les aménagements du permis de chasser à Biron/Castétis. Le nombre de chasseurs chute tous les ans et il serait suicidaire de croire pouvoir garder économiquement ces deux sites. Il nous restait 18 ans de location à payer à la Saligue. 18 ans à 22 000 € par an. Et au bout de ces 18 ans, il aurait peut-être fallu vider les lieux. Nous avons pris, avec votre accord, l'option d'achat, qui nous a coûté moins cher que la location ! Excellent investissement pour les chasseurs des P.A. le nombre de chasseurs chute toujours et il est de plus en plus raisonnable de dépenser moins en frais de fonctionnement. Le Conseil d'administration a donc pris la décision de vendre le siège à Pau et de s'installer à Biron/Castétis. Vous avez approuvé.

La situation géographique de ce site et les économies en frais de fonctionnement ont été les deux facteurs de notre décision. Vous nous avez donné raison. Le parcours a été semé d'embûches pour obtenir un permis de construire nécessaire à l'extension des locaux existants. Je comprends l'administration. Nous sommes en zone inondable. S'agissant de locaux occupés de 9h à 17h et recevant du public, nous avons argumenté sur le facteur risque. Je remercie M. le Préfet et son administration de nous avoir délivré un permis de construire. Cette dérogation n'a pas

été évidente à obtenir. Vous avez validé ce projet. Nous allons finaliser, avec un peu de retard, la COVID 19 nous ayant bien freinés.

Début juin 2022 nous intégrerons donc les nouveaux locaux à la Saligue aux oiseaux Castétis, 1 avenue du Guat et je pense qu'avant la fin de l'été nous pourrons vous inviter à l'inauguration.

Ce dossier a été suivi de façon constante par Arnaud Fontaine et Christian Peboscq. Je vous l'ai toujours dit, je n'ai pas honte de ne pas pouvoir tout faire. Je délègue ! Grand merci à Arnaud et Christian.

Être président de fédération, c'est aussi être responsable du personnel et de sa santé au travail. La COVID 19 n'a pas fait de victime chez nous et je m'en félicite. Les conditions de travail ont été adaptées et même en période de confinement total, la Fédération a été présente, même physiquement dans nos locaux. Nous avons respecté la loi, tout en restant à votre disposition. Merci à la bonne volonté de tous et en particulier à Mme la Directrice et à M. le Directeur adjoint.

Le temps passe et je n'avais pas remarqué que nous prenions de l'âge. Mme la Directrice et M. Beitia m'ont rappelé qu'ils avaient droit à faire valoir leur départ à la retraite. S'agissant d'un droit, je m'incline et je les félicite de faire valoir ce que j'ai moi-même fait il y a 10 ans. Nous organiserons, en temps voulu, un petit moment convivial, comme savent le faire les chasseurs, pour les remercier de leur travail et les conseiller sur leur futur emploi du temps.

Pour ceux qui restent, David Delmas se remet de son accident et je l'espère réintègrera le personnel.

J'ai compris, que dans un avenir très proche, 3 à 4 ans, d'autres vont aussi nous quitter, pour faire valoir leur droit à la retraite.

La COVID 19 nous a fait découvrir le télétravail. Nous évoluons dans l'organisation du travail. Nous serons attentifs aux conséquences pour le personnel, de la situation géographique de notre nouveau siège. Nous prendrons les mesures sociales en pleine concertation avec les personnes concernées.

Vous avez compris que dans les 4 à 5 ans à venir, le Conseil d'administration sera amené à prendre des décisions importantes dans la gestion du personnel. La mutualisation des emplois avec les fédérations voisines est aussi envisagée. Toutes les économies sont envisageables, à condition que le service rendu aux chasseurs n'en souffre pas et que certaines études cynégétiques ne soient pas abandonnées.

Quelques mots sur deux préoccupations incontournables :

1°/ La formation sécurité décennale

La loi 2019 oblige tous les chasseurs à suivre un stage de remise à niveau. Notre image a tout à y gagner. Il a été décidé que tout serait fait au plus près de chez vous. Nous sommes le seul département de France à avoir satisfait à cette obligation dès la première année. 1 600 chasseurs ont déjà satisfait aux obligations. Pas d'examen, pas de diplôme, mais une mention spécifique d'avoir satisfait à cet examen, lors de la prochaine validation de votre permis de chasser. Vous êtes tranquille pour les dix prochaines années. Merci à Richard Beitia de s'être chargé de cette mission.

2°/ Le S.I.A

Système informatisé d'enregistrement des armes. Une obligation de plus pour le chasseur. Il vous faudra pianoter sur votre ordinateur pour déclarer officiellement les armes que vous possédez. On a connu ça il y a quelques années pour la déclaration de nos semi-automatiques. Un fiasco complet ! Tout a disjoncté dans les sous-préfectures et préfectures. En conclusion, ce que n'a pas été capable de faire l'État il y a quelques années, il va vous falloir le faire vous. Pas de panique, nous serons là pour vous aider. La Fédération a décidé de mettre à votre disposition une personne qui vous guidera, celle que nous employons aussi pour renforcer la délivrance du permis de chasser. Nous avons jusqu'en 2023 et nous décentraliserons, s'il le faut, ce service au plus près de chez vous.

J'en terminerai en vous disant que dans toutes les instances, nationale, régionale et départementale, la Fédération est là pour vous défendre, pour défendre notre loisir, la chasse et toutes les chasses.

Comptez sur nous, comptez sur moi, pour ne rien lâcher. Il nous reste beaucoup à faire et soyons confiant.

Merci à vous toutes et tous ».

Le rapport moral enregistré et publié sur l'espace adhérents de notre site internet est adopté avec 14 931 voix pour, 1 396 voix contre et 1 767 abstentions.

3 - Compte rendu d'activités

Le bilan s'articule autour de quatre dossiers majeurs qui ont largement marqué l'année 2021.

Il s'agit :

De la défense de certains de nos modes de chasse en danger ou menacés,

De la défense de nos Fédérations départementales menacées par l'obligation exclusive d'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures,
Du maintien de nos pratiques cynégétiques, en cas de survenance de phénomènes sanitaires,
Et enfin de la livraison de notre nouveau siège social à Castétis-Biron.

Nous nous souviendrons effectivement qu'en 2021, le Conseil d'état a rendu 2 jugements qui concernaient les chasses traditionnelles de l'alouette aux pantés.

Un premier le 6 août 2021 pour annuler les Arrêtés ministériels de campagne des trois dernières années de 2018 à 2021 et un second le 21 octobre 2021 suspendant la chasse de l'alouette aux filets après 10 jours de chasse. Cette suspension, avant tout jugement au fond, motivée par l'urgence, était caractérisée par un déclin de ces populations d'alouettes classées en mauvais état de conservation au niveau européen.

Une manifestation d'ampleur régionale le 18 septembre à Mont de Marsan a réuni 20 000 chasseurs et depuis de nombreuses réunions se sont tenues soit avec la Fédération nationale des chasseurs, leurs avocats et l'ensemble des Fédérations concernées par ces chasses traditionnelles, soit entre Fédérations seules, soit avec les chasseurs.

Nous avons également mobilisé nos élus, comme en témoigne le déplacement dans une pante aux alouettes et dans une pantière de Mme Florence Lasserre David, députée ou de Mme Denise Saint Pé, sénatrice.

L'objectif de ces rencontres étant à la fois de nous défendre au fond devant le Conseil d'état, mais aussi de se préparer, dans l'attente du résultat de ces contentieux, pour la prochaine campagne de chasse.

Nous nous préparons également à nous défendre dans le cas où ces contentieux, après l'alouette viendraient à s'intéresser aux chasses traditionnelles à la palombe et lançons au plan régional une enquête exhaustive des prélèvements de palombes pour démontrer la faiblesse des prises dans les chasses traditionnelles aux filets dites « pantières ».

Le 20 janvier 2022, le Conseil constitutionnel se réunissait et rendait son avis sur la légalité de la loi mettant exclusivement à la charge des Fédérations des chasseurs l'indemnisation des dégâts de grand gibier aux cultures.

La FNC et une dizaine de Fédérations départementales, dont les Landes, le Gers, les Hautes-Pyrénées et les Pyrénées-Atlantiques, avaient en effet exercé un recours indemnitaire et un recours judiciaire, recours judiciaire devant le Conseil d'état visant à poser une question prioritaire de constitutionnalité sur la légalité de la législation qui met à la charge exclusive des Fédérations des chasseurs l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Le Conseil d'état décidait de surseoir à statuer et de solliciter l'avis du Conseil constitutionnel, qui se prononçait le 20 janvier et confirmait la constitutionnalité de la loi mettant à la charge des Fédérations de chasseurs l'indemnisation des dégâts de grand gibier

Fin d'année 2021, la grippe aviaire était de nouveau de retour pour la 4ème fois.

Fort heureusement pour les chasseurs du 64, l'épisode répété et à nouveau lourd d'influenza aviaire, dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et le Gers, qui a jeté de nombreux éleveurs une fois de plus dans la détresse, n'a pas impacté la chasse du gibier d'eau, de la bécasse ou de la palombe, dans les Pyrénées-Atlantiques, alors que dans le Gers, la chasse du gibier à plumes était une nouvelle fois suspendue dans toutes les

communes impactées par les foyers de contamination, puis finalement rétablie le 20 janvier après maintes interventions de la Fédération des chasseurs du 32.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, sur demande du directeur de la DDPP, M. Mesplède, à chaque fois que de nouveaux foyers survenaient, nous informions aussitôt nos présidents et les chasseurs et leur demandions de ne pas se rendre sur ou à proximité de ces foyers de contamination et de ne pas entrer en contact avec les éleveurs concernés.

Plus de 381 communes se sont retrouvées en zone de protection ou de surveillance d'Influenza aviaire dans les Pyrénées-Atlantiques.

A priori, le ministre de l'Agriculture, Julien de Normandie, a annoncé le lancement d'une expérimentation de vaccination des volailles avant la nécessaire demande d'une évolution réglementaire au plan européen.

Avec la tuberculose bovine, toujours présente dans notre département, nous participions au 10ème programme de surveillance Sylvatub mis en œuvre depuis 2012.

La peste porcine progresse toujours chez les sangliers et se rapproche. En en janvier, on nous annonçait la contamination de sangliers en Italie, ainsi qu'une multiplication en Allemagne. La situation en Allemagne se détériore où la peste porcine reste très active et l'Italie a notifié son premier foyer de PPA ce vendredi 7 janvier. Ce foyer consiste en la découverte de sangliers morts à la frontière entre le Piémont et la Ligurie à plus de 100 kms de la France.

Au début du mois de mai, nous allons déménager notre siège social à la Saligue aux oiseaux à Castétis-Biron.

La négociation du prix d'achat de la Saligue aux oiseaux, la vente de nos locaux de Pau au Conseil départemental en 2019 et les engagements financiers importants du Conseil régional et du Conseil départemental nous ont permis de nous lancer dans ce projet avec beaucoup de sérénité.

Si nous rajoutons à ces facteurs déclenchants la diminution des charges, dont la disparition entre autres des charges de copropriété, cette opération ne devrait guère impacter le budget de la Fédération des chasseurs.

Notre construction, sécurisée sur pilotis, à l'endroit le plus surélevé de notre terrain à la saligue aux Oiseaux, nous a permis de rester relativement confiants lors des deux derniers débordements du gave de Pau le 11 janvier 2022 et le 10 décembre 2021.

Dorénavant, tous les services de la Fédération seront recentrés sur Castétis et Biron :

- L'accueil de nos adhérents
- L'accueil du grand public, qui pourra venir, à court terme, découvrir notre nouvel espace muséographique, notre sentier de découverte ou bien observer les oiseaux sur le marais, à partir d'un poste d'observation
- Nos nouveaux locaux pourront accueillir toutes les formations et réunions diverses de nos réseaux chasseurs, piégeurs et de nos candidats au permis de chasser et au piégeage.

Plusieurs autres sujets, comme chaque année, se sont invités au cours de cette campagne cynégétique écoulée, en commençant par :

* Les dégâts de grand gibier, une fois de plus trop conséquents sur certaines zones pour les agriculteurs impactés et pour le budget de la fédération : 338 596 € d'indemnisations sur

l'exercice 2020-2021 ; cet impact financier a pu être limité grâce aux 247 hectares de surfaces en maïs ressemées au printemps.

* Fort heureusement, nous avons pu continuer à travailler avec des agriculteurs sur d'autres sujets plus valorisants. Nous poursuivons pour la seconde année consécutive le programme de plantations de haies, financé par l'État dans le cadre de l'éco contribution. 10 kilomètres de haies ont été réalisés cet hiver, comme à Malaussane, ou à Osserain.

De nombreux agriculteurs redécouvrent les vertus de la haie et se lancent dans sa replantation avec le concours de la Fédération des chasseurs.

Beaucoup de gens assimilent aujourd'hui la chasse à une pratique traditionnelle qui consiste à tuer des animaux, mais ils ignorent la participation prépondérante des chasseurs à de nombreuses actions en faveur de la sauvegarde de l'environnement et la biodiversité.

Nous vous invitons à parcourir sur le site internet de la Fédération la toute récente publication des chasseurs de Nouvelle Aquitaine, témoignant des actions de gestion menées sur les zones de plaine, de montagne, ainsi que sur les zones humides, en faveur du petit gibier.

* Cet hiver, nous menions pour la troisième et dernière année, l'opération de capture des sangliers en haute vallée d'Aspe, afin d'analyser leurs déplacements entre les zones chassables, le Parc national des Pyrénées où toute chasse est interdite et le versant espagnol des Pyrénées. Au total, plus de 30 émetteurs ont été posés et nous délivrent les premières informations fort intéressantes qui vous sont projetées.

* Accompagnés par les fonds de l'État dans le cadre de l'éco contribution, nous poursuivons le suivi du dernier projet de réintroduction. Il s'agit des isards dans le massif des Escaliers, sur la commune de Mendive : les nouvelles sont bonnes, cette opération est un succès, les isards retrouvent leur place dans ce massif et se sont connectés avec les populations voisines présentes sur le pic d'Orhy, sur la commune de Larrau.

* Toujours dans le cadre de l'éco contribution, nous poursuivons également le suivi des interactions entre la chasse et la reproduction du gypaète barbu. Le bilan du plan national d'actions en faveur du gypaète barbu, courant sur la période 2010-2020, est en cours d'examen par le Conseil national de la protection de la nature et une suite devrait y être donnée pour les années à venir.

* Enfin, toujours dans le cadre de l'éco contribution, nous avons focalisé le suivi de la reproduction du grand tétras dans le massif montagnard, sur les zones qui ont été aménagées par les chasseurs et le GIC Montagne de 1994 à 2021, grâce aux concours financiers successifs de plusieurs programmes européens et de cofinancements de la Région et des départements.

Les aménagements de milieux sont là aussi bénéfiques. Nous observons des nichées dans les zones que nous avons aménagées, comme sur le secteur de Cambeilh, commune de Laruns, le secteur du Pisès, commune d'Accous ou bien le secteur Mansalier sur la commune de Lescun. Des nichées de 2 oiseaux ont été observées sur ces sites aménagés, même en ces dernières mauvaises années de reproduction, en raison de printemps successifs, soit froids, soit pluvieux.

* Bien que notre département soit peu pourvu en zones humides, les quelques zones recensées abritent, entre autres espèces, des bécassines des marais durant leur hivernage, comme en témoigne le réseau Bécassines des marais de l'OFB, auquel nous contribuons, grâce à nos deux bagueurs agréés.

* La Fédération des chasseurs des Pyrénées-Atlantiques a été l'une des premières Fédérations à s'investir dans la remise à niveau décennale des chasseurs à la sécurité.

1 200 chasseurs ont pu ainsi participer en présentiel à des sessions de remise à niveau en 2021, auxquels vont venir s'ajouter de nouveaux chasseurs en 2022, en présentiel ou à distance.

Nous constatons, malgré les quelques accidents toujours trop lourds de conséquences, combien nos efforts sur la sécurité sont là aussi bénéfiques, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Le dernier bilan des accidents dus à la chasse, publié par l'OFB, s'inscrit dans la continuité des précédents, avec une baisse régulière et continue des accidents de chasse depuis 20 ans. Mais ce bilan démontre aussi qu'il n'y a pas de fatalité et que derrière chaque incident ou accident, il y a une imprudence ou un défaut de maîtrise du chasseur.

* Les tableaux de chasse grand gibier augmentant d'année en année, certains d'entre vous nous ont interpellés ou ont déjà pris des initiatives pour traiter la problématique des déchets de gibier autrement que par l'enfouissement.

Une première expérimentation est en cours sur la Communauté des communes des Luys en Béarn qui concerne les UG 12, 13 et 14 : congélateurs, conteneurs pour stocker les déchets via l'équarrissage sont à l'ordre du jour sur ces territoires.

* L'augmentation des tableaux de chasse complexifie aussi la destination de la venaison pour les sociétés de chasse : partage du gibier, vente à des collecteurs et ateliers de traitement agréés. Ces solutions ont leurs limites !

Mais la rigidité de la réglementation sanitaire pour le gibier, lorsqu'il n'est pas partagé entre chasseurs ou cédé entier avec la peau, ou directement du chasseur au consommateur, complexifie la tâche des chasseurs qui, pour certains, ne savent plus que faire de cette venaison. Dépecer, découper, ne peut se faire pratiquement que dans un centre de traitement du gibier agréé.

Nous avons fait des propositions aux deux inspecteurs généraux, missionnés en 2021 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sur la valorisation de la venaison, Messieurs Guériaux et Reffay. Les chasseurs étant déjà formés et agréés pour opérer un examen initial du gibier, nous avons suggéré à ces 2 inspecteurs généraux qu'ils puissent également être formés et agréés pour pouvoir dépecer le gibier en toute conformité et l'apporter ensuite chez des professionnels locaux, pour y être transformé en charcuteries, salaisons ou civets.

Nous remercions toutes les équipes, bénévoles et professionnelles, qui ont participé au bilan qui vient de vous être exposé et à toutes les formations et actions techniques sur le terrain.

L'intégralité du bilan technique détaillé est consultable sur notre site Internet.

4 - Compte rendu comptable 2020/2021

Bilan de consolidation

Actif - Valeurs nettes 2021

- Immobilisations incorporelles	7182 €
- Immobilisations corporelles	898 118 €
- Immobilisations financières	5250 €

- Total des immobilisations	910 550€
- Adhérents	
- Autres créances	79 023 €
- Trésorerie	4 116 824 €
- Comptes de régularisation	47 170 €

Total actif	5 153 567 €

Passif - Valeurs nettes 2021

- Fonds associatifs	4 428 353 €
- Provisions pour risques et charges	0 €
- Dettes et régularisations	725 214 €

Total Passif	5 153 567 €

Compte de résultat consolidé

- Montant des charges	1 911 642 € en baisse de 6.18%
- Montant des produits	2 164 934 € en baisse de 20.73% (le produit issu de la vente de nos locaux de Pau pour un montant de 680 000€ figurant dans les résultats de l'exercice précédent).

Soit un résultat net excédentaire de 253 292 €.

Le rapport financier est approuvé avec 15 566 voix pour, 1 040 voix contre et 1 491 abstentions.

5 - Rapport financier – Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé avec 15346 voix pour, 503 voix contre et 2003 abstentions.

6 - Société méritante

Le Conseil d'administration propose de retenir l'ACCA de Serres-Sainte-Marie en raison des actions de sensibilisation, menées à la fois auprès des résidents non-chasseurs de la commune et auprès des publics scolaires.

Grâce à l'accompagnement fédéral, l'ACCA emmènera les 50 enfants scolarisés sur la commune au domaine d'Arjuzan.

7 - Elections.

Pour donner suite aux dernières modifications statutaires, le conseil d'administration actuel est rééligible dans son intégralité pour un nouveau mandat de 6 ans.

A l'issue d'un tirage au sort effectué sous le contrôle des 2 huissiers, Maitre Fancellu et Maitre Brunel, William Lacoste présente en premier lieu sa liste « Chasse passion 64 » ainsi que leur projet, puis Arnaud Fontaine en fait de même pour la liste « Pour une chasse durable, responsable et assumée » emmenée par Philippe Etcheveste.

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé sous le contrôle des 2 huissiers, les résultats cumulés du vote en ligne et en présentiel sont communiqués par Maitre Fancellu :

12 894 voix pour la liste Philippe Etcheveste.

5 083 voix pour la liste William Lacoste

121 abstentions.

La liste portée par Philippe Etcheveste est élue pour un mandat de 6 années :

1. Philippe ETCHEVESTE - Président
2. Jean-Michel CIEUTAT - Vice-président délégué
3. Arnaud FONTAINE - Vice-président
4. Benoit SOULAT - Secrétaire
5. Karine LEROY - Trésorière
6. Didier GARAT - Secrétaire-adjoint
7. Jean-Claude DUFAU - Trésorier-adjoint
8. Claude BELLOCQ - Administrateur
9. Jean-Marc CARRICART - Administrateur
10. Jean-Marc DUFAU - Administrateur
11. Julien ESCOS - Administrateur
12. Jean-Pierre EZCURRA - Administrateur
13. Gilbert BABAIX-HIALE - Administrateur
14. Dominique OLIVAN - Administrateur
15. Roland RIVIERE - Administrateur
16. Jérôme SALLABERRY - Administrateur

(Election du bureau CA du 9 mai 2022)

8 - Budget prévisionnel 2022-2023 / prix de la cotisation et des dispositifs de marquage

Le budget prévisionnel présenté pour l'exercice 2022-2023 est un budget en équilibre, avec un montant prévisionnel de charges qui s'élève à 1 867 746,95 € et un montant prévisionnel de recettes de 1 878 659,97 €.

Un budget prévisionnel de 300 000 € est consacré à l'enveloppe des dégâts de gibier, en raison de la tendance haussière des barèmes.

La part consacrée à la masse salariale intègre les départs à la retraite de Richard Beitia et de Michèle Augé.

Les premiers amortissements des travaux du nouveau siège social sont également compris dans l'enveloppe de 133 190 €.

Le montant du budget pour la commission technique a prévu une enveloppe de 30 000 € pour le panneautage homologué des chasses en cours.

Nous anticipons une nouvelle perte de 500 validations départementales par rapport à l'exercice 2021/2022, ce qui représente une perte moyenne de plus de 40 000 €.

Enfin, le montant de la cotisation fédérale annuelle ainsi, que le montant des dispositifs de marquage n'évolueront pas sur cet exercice, en raison des moyens financiers alloués aux Fédérations, suite à la réforme de la chasse intervenue en 2019.

Le budget 2022/2023 est approuvé avec 11 545 voix pour, 925 voix contre et 1 757 abstentions.

9 - Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat de M.Argounès est renouvelé pour 6 ans jusqu'en 2028 avec 11 816 voix pour, 586 voix contre et 1 825 abstentions.

10 - Questions diverses

Sont présentées aux présidents les évolutions pour l'exercice à venir, relatives à :

- L'assurance en R.C. des territoires de chasse.

La compagnie Terrassur a été retenue par le Conseil d'administration suite au dernier appel d'offres, malgré le cout forfaitaire de 90 € par territoire, en raison de ses garanties et du montant forfaitaire de la franchise de 125 €.

- Le panneautage des chasses en cours.

Des panneaux homologués seront mis à disposition des sociétés et ACCA aux abords des routes à grande circulation, après conventionnement avec le Conseil départemental.

Bernard Layre, président de la Chambre d'Agriculture, félicite Philippe Etcheveste pour sa réélection, commente le bon travail commun au cours de ces dernières années et fait état de l'importance d'une bonne relation humaine, même s'il constate qu'il demeure toujours trop de dégâts de gibier. Il relève le virage pris par la Fédération des chasseurs qui doit

continuer à cultiver ce visage de protecteur de la biodiversité et indique que les agriculteurs seront toujours aux côtés des chasseurs.
Il conclue en indiquant que la chasse est une chance et qu'il est heureux de nous avoir à ses côtés.

Bernard Uthurry, conseiller régional délégué, partage les propos de Bernard Layre, souligne l'importance de la transmission des traditions et fait part du message transmis à l'instant par Alain Rousset : « Amitiés à tous les chasseurs basques et béarnais qui ont bien de la chance d'avoir ce président à leur tête ».

Alain Mesplède, DDPP, félicite à son tour Philippe Etcheveste et revient sur 3 sujets d'ordre sanitaire :

- Le virus de l'influenza aviaire présent cet hiver, contre lequel il n'a pas jugé nécessaire de suspendre la chasse.
- La question des déchets de venaison qui revêt toute son importance dans la lutte contre la transmission de la tuberculose bovine et peut être demain de la peste porcine et se dit satisfait que la Fédération se soit engagée en faveur de la collecte de ces déchets.
- Enfin la destination de la venaison. Il rappelle que le moyen ancestral consiste dans le partage entre les chasseurs et leurs proches, mais qu'en raison de l'augmentation des tableaux de chasse, les usages commerciaux se développent, et dans ce cas les règles sanitaires sont plus contraignantes. Il restera à l'écoute de la Fédération des chasseurs qui doit organiser ces usages commerciaux.

Enfin, Joelle Tislé conclue ces travaux et excuse Fabien Menu, absent du fait de ses congés. Ce dernier vient de lui adresser un message félicitant également Philippe Etcheveste.

Elle souligne la qualité de l'action de la société de chasse de Serres-Sainte-Marie, société méritante. Indique que l'État a défendu le dossier des chasses traditionnelles avec sérieux, contrairement aux propos tenus par Philippe Etcheveste.

S'agissant des dégâts de gibier, elle rappelle que l'objectif est de les limiter au maximum, que l'État a ouvert toutes les possibilités. Elle souligne également l'engagement des louvetiers qui ont par ailleurs besoin de l'appui des chasseurs.

S'agissant de la stratégie des aires protégées, elle rappelle que la volonté de l'État n'a pas été modifiée, qu'il n'y a pas de volonté de mettre sous cloche 10% du territoire en 2022, que le travail sera mené avec les projets et les propositions des élus ; elle souhaite que les chasseurs participent aux groupes de travail à venir.

Elle souligne enfin que les réunions sont animées dans le respect et la confiance mutuelle, en citant l'exemple de Dominique Bibal sur la montagne béarnaise, même si par ailleurs les représentants des chasseurs sont amenés à défendre des positions dans l'intérêt de leurs adhérents.

Le Président,



Philippe ETCHEVESTE



Le Secrétaire,



Benoît SOULAT